

## MANUEL D'UTILISATION

Comment déposer ou compléter  
une demande d'urbanisme  
en ligne ?



La dématérialisation se passe ici :

<https://sve.sirap.fr/#/031187/>

## *Les + du service*



**+ SIMPLE**

Je dépose ma  
demande d'urbanisme  
en quelques clics



**+ PRATIQUE**

Je peux suivre  
l'instruction de ma  
demande en ligne



**+ ACCESSIBLE**

Le portail est ouvert  
24h/24h et 7j/7j



**+ ÉCOLOGIQUE**

Plus d'exemplaire  
papier



**+ SÉCURISÉ**

Mes données sont  
protégées

<b>ETAPE 1 : Accédez à SVE</b> .....	4
<b>ETAPE 2 : Connexion</b> .....	4
<b>ETAPE 3 : Faire une nouvelle demande</b> .....	5
<b>3.1 : Demandeur</b> .....	6
<b>3.2 : Lieu des travaux</b> .....	6
<b>3.3 : Type de projet</b> .....	7
<b>3.4 : Saisie des éléments du dossier</b> .....	9
<b>3.5 : Pièces jointes</b> .....	10
3.5.1 DP : Déclaration Préalable & DPMI : Déclaration Préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes .....	10
3.5.2 DPLOT : Déclaration Préalable lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager :.....	11
3.5.3. PC : Permis de Construire comprenant ou non des démolitions & PCMI : Permis de Construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions.....	11
3.5.4 PA : Permis d'Aménager.....	12
3.5.5 PD : Permis de démolir .....	12
3.5.6 Dépôt des pièces.....	13
<b>3.6 : Validation</b> .....	14
<b>3.7 : Après l'envoi</b> .....	15
<b>ETAPE 4 : Compléter une demande</b> .....	15
<b>4.1 Complétude du dossier avant transmission</b> .....	16
<b>4.2 complétude du dossier suite à une demande du service instructeur</b> .....	16
4.2.1 Accès à la demande de complétude .....	17
4.2.2 Compléter le cerfa .....	18
4.2.3 Compléter avec des pièces complémentaires .....	18
4.2.4 Validation.....	19
4.2.5 Récapitulatif .....	20

Tous les échanges avec la Mairie se feront par le biais du portail <https://sve.sirap.fr/#/031187/> et sont horodatés.

En cas de difficulté contacter le service urbanisme  
05.61.91.55.14  
urbanisme@fonsorbes.fr

## ETAPE 1 : Accédez à SVE

Rendez-vous sur le portail <https://sve.sirap.fr/#/031187/>

## ETAPE 2 : Connexion

Ce compte vous permet de suivre l'avancée de votre (vos) dossier(s) et d'échanger avec votre Mairie.

Pour créer un compte, cliquez sur **S'ENREGISTRER** ou **S'identifier avec FranceConnect**

**CONNEXION**

E-mail \*

---

Mot de passe \*

---



S'identifier avec  
FranceConnect

**CONNEXION**

[Mot de passe oublié ?](#)

**Pas encore de compte ? Enregistrez vous, c'est gratuit !**

Vous êtes un particulier ?

**S'ENREGISTRER**

Vous êtes un professionnel ?

**S'ENREGISTRER**

La fenêtre ci-dessous s'ouvre :

Remplissez les informations demandées (Mail\*, Civilité\*, Nom\*, Prénom\*, Mot de passe\*, ...) et validez.

Attention : les champs avec une astérisque rouge(\*) sont obligatoires.

The screenshot shows a registration form with the following fields and sections:

- identifiant** (Title)
- email \*** (Text input)
- Civilité \*** (Dropdown menu, currently set to 'Monsieur')
- Nom \*** (Text input)
- Prénom \*** (Text input, containing 'f.lefort@srapp.fr')
- Mot de passe \*** (Text input, masked with dots)
- Confirmation du mot de passe \*** (Text input)
- Les informations suivantes seront proposées à nouveau lors de la saisie d'une nouvelle demande** (Yellow warning text)
- Date et lieu de naissance** (Section header)
- Date** (Date picker, containing '31/12/2000')
- Pays** (Dropdown menu, containing 'FRANCE')
- Département** (Dropdown menu)
- Commune** (Text input)
- Lieu de résidence** (Section header)
- Numéro** (Text input)
- Voie** (Text input)
- Lieu-dit** (Text input)
- Localité** (Text input)
- Code postal** (Text input)
- Ecrire postale** (Text input)
- Cedex** (Text input)
- Téléphone** (Text input)

At the bottom of the form, there are two buttons: 'ANNULER' on the left and 'VALIDER' on the right.

Cochez la case : J'autorise ce site à conserver mes données personnelles transmises via ce formulaire. Aucune exploitation commerciale ne sera faite des données conservées\*.

Puis cliquez sur **VALIDER**.

### ETAPE 3 : Faire une nouvelle demande

Cliquez sur



**Nouvelle demande**

Vous avez un nouveau projet ?

Simplifiez vous la vie, déposez votre demande d'autorisation en ligne.

## 3.1 : Demandeur

> Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieu des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

Vous êtes ?

Un particulier  Une personne morale

Identité

Civilité \* Madame  
Nom \* PETITIONNAIRE  
Prénom \* Pétitionnaire

Date et lieu de naissance

Date \* 20/10/2000  
Pays \* France  
Département \* 74 - Haute-Savoie  
Commune \* Saint-Julien-en-Genevois

Adresse

Numéro 38  
Voie rue Georges de Mestral  
Lieu-dit Archamps  
Code postal \* 74160  
Boîte postale

← PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT →

### \*Champs obligatoires

Contient toutes vos informations, vous devez remplir **obligatoirement** chaque champ qui contient ce sigle : « \* »

S'il y a plusieurs demandeurs, tout en bas à droite de la page, vous pouvez ajouter d'autres demandeurs en cliquant sur ce bouton :

+ AJOUTER UN AUTRE DEMANDEUR

## 3.2 : Lieu des travaux

Parcelles

Quartier *	Secteur *	Numéro *	Superficie (m²) *
Nolay	AB	0000	0

Parcelle principale

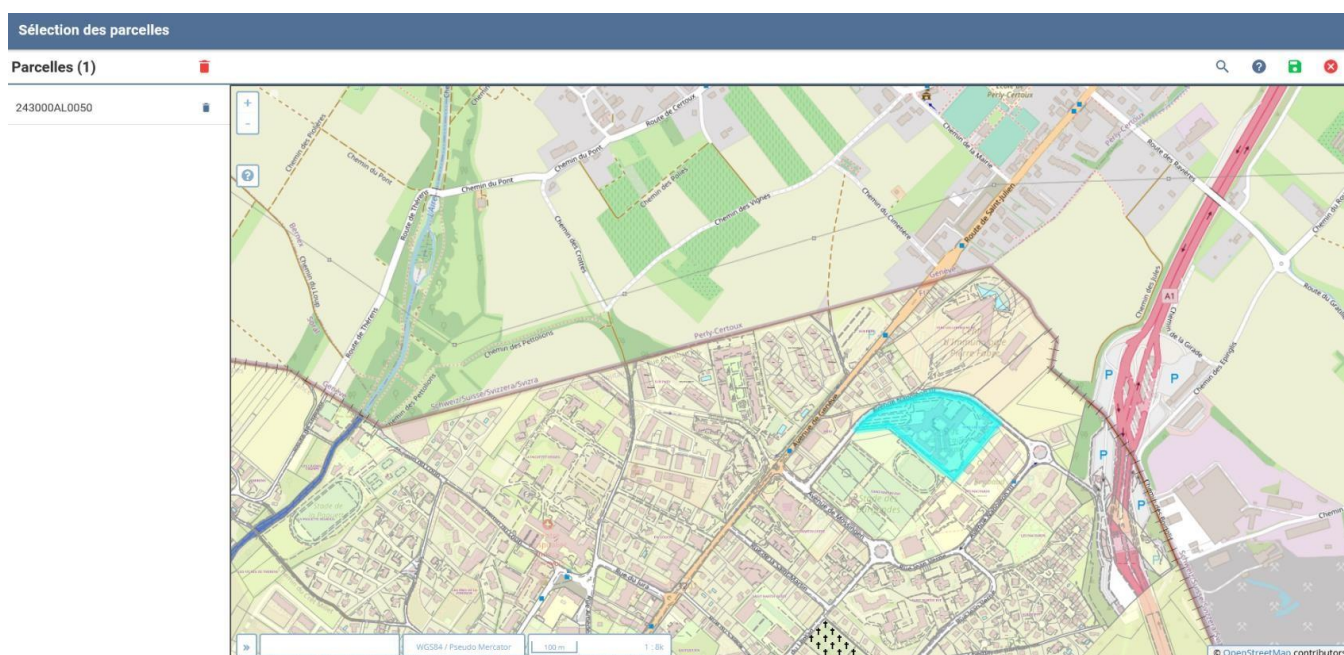
SÉLECTIONNER LES PARCELLES SUR LA CARTE + AJOUTER UNE PARCELLE

L'administré peut utiliser l'assistant cartographique en cliquant **ici** pour sélectionner la/les parcelle(s) qu'il souhaite, à chaque fois qu'une parcelle est sélectionnée elle s'ajoute à **la liste « parcelles »** à gauche de l'écran cela aura pour effet de remplir automatiquement la section, le numéro, la superficie et l'adresse de la première parcelle sélectionnée.

Parcelles (4)

196000AN0083	
196000AN0114	

Sinon il peut ajouter manuellement une parcelle avec le bouton à côté « + AJOUTER UNE PARCELLE » en renseignant simplement la section dans la **liste déroulante** ainsi que le numéro de la parcelle. La superficie et l'adresse seront automatiquement renseignées.



### **3.3 : Type de projet**

- Si vous connaissez le type de dossier à déposer pour votre demande, cliquez sur son intitulé
  - DP : Déclaration préalable (Cerfa n°13404)
  - DPMI : Déclaration préalable portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes (Cerfa n°13703)
  - DPLOT : Déclaration préalable lotissement et autres divisions foncières (Cerfa n°13702)
  - PC : Demande de permis de construire (Cerfa n°13409)
  - PCMI : Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (Cerfa n°13406)
  - PD : Demande de permis de démolir (Cerfa n°13405)
  - CUa : Demande de certificat d'urbanisme informatif (Cerfa n°13410)
  - CUb : Demande de certificat d'urbanisme opérationnel (Cerfa n°13410)
  - DIA : Déclaration d'intention d'aliéner (Cerfa n°10072)
  - PA : Permis d'aménager (cerfa n°13409)
- Si vous ne connaissez pas le formulaire à déposer pour votre demande, cochez **Non, AU FUR**

**ET A MESURE DES ELEMENTS SAISIS**, vous serez guidé vers le formulaire à envoyer.

> Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieu des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

Définition du type d'autorisation via un assistant

Cet assistant vous permet de choisir un type d'autorisation en fonction de votre projet.

Choisissez un type de projet dans la liste ci-dessous. Une série de questions vous sera posée afin de déterminer le type d'autorisation nécessaire à la réalisation de votre projet.

Projet

Les constructions nouvelles

Maison individuelle

Cas général

← PRÉCÉDENT

> Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieu des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

Quel est la surface de la piscine ?

Inférieure à 10m<sup>2</sup>

Supérieure à 10m<sup>2</sup> et inférieure à 100m<sup>2</sup>

Surface > 100m<sup>2</sup>

> Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieu des travaux 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

Quel est le type piscine construite

Une nouvelle piscine avec abris

Une nouvelle piscine sans abris

Est-ce que la nouvelle piscine est hors sol

Seulement la construction d'un abris sur piscine existante

Aucun de ces cas

**Tous les travaux en lien avec une habitation devront faire l'objet soit d'une déclaration préalable pour maison individuelle, soit d'un permis de construire pour maison individuelle (modification de l'aspect extérieur, extension, changement d'usage du garage, photovoltaïques...)**

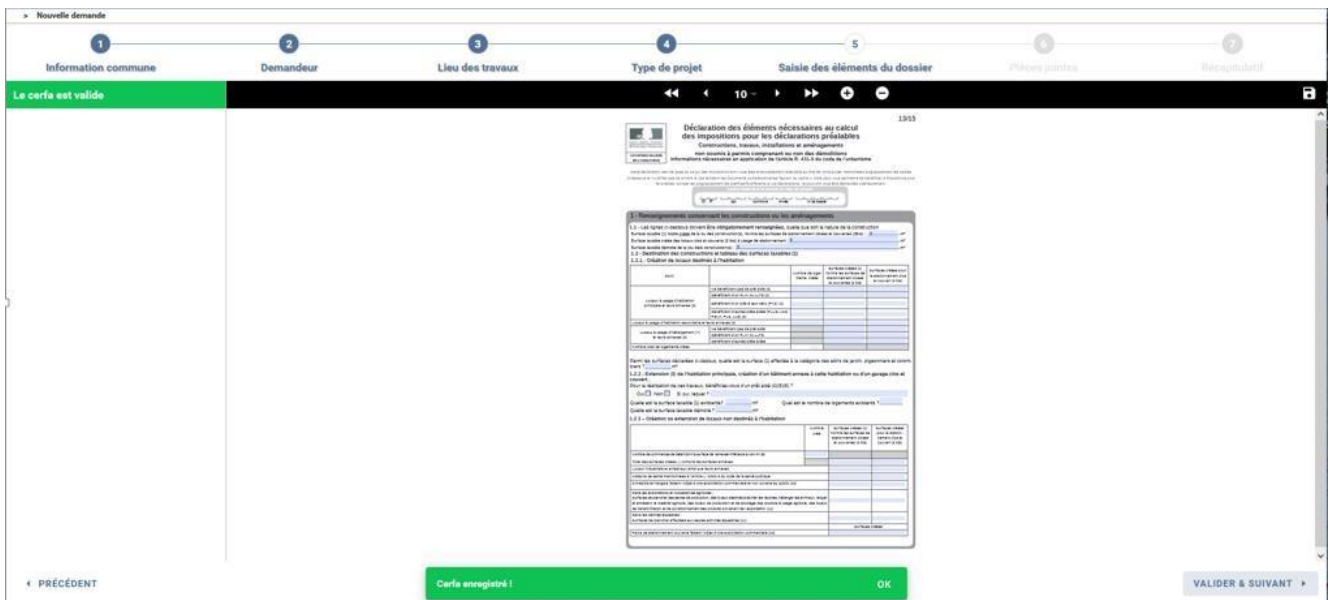
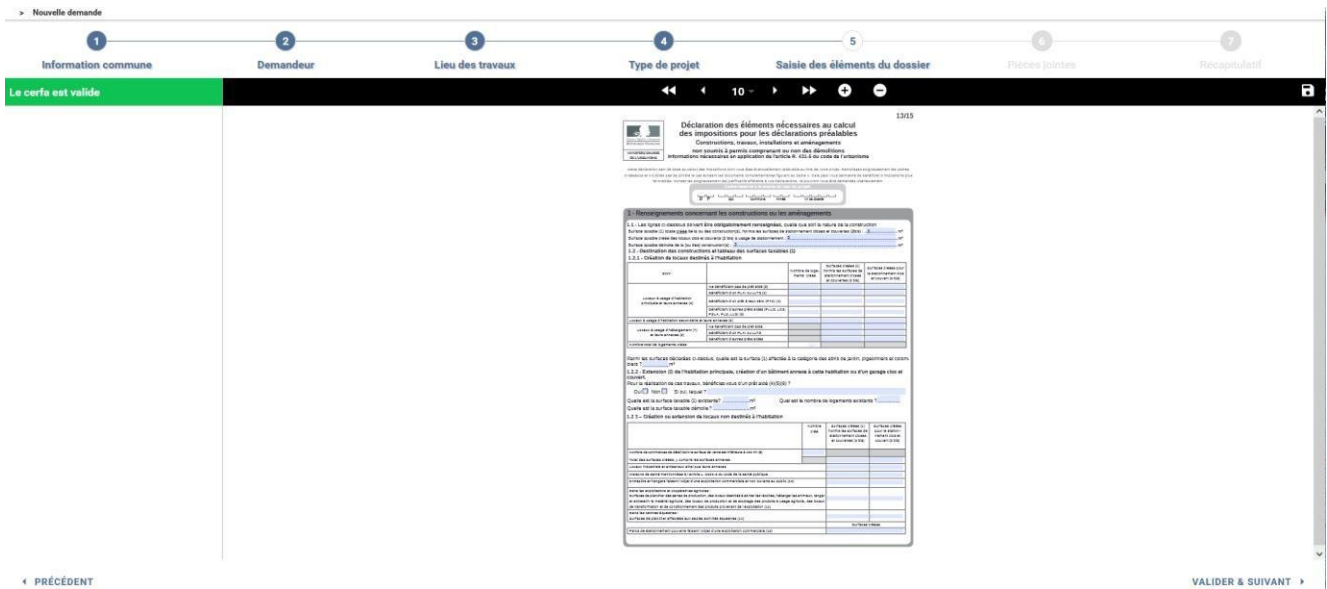
## IMPORTANT

Au cours de la saisie du dossier, certains champs sont marqués d'une astérisque rouge (\*) cela signifie que les champs sont obligatoires, vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes s'ils ne sont pas renseignés.

**Afin d'optimiser le délai d'instruction nous vous invitons à remplir tous les champs du dossier et à déposer toutes les pièces nécessaires à l'instruction.**







### 3.5 : Pièces jointes

Pour rappel voici, la liste des **pièces obligatoires** et celles **nécessaires selon la nature ou la situation du projet**, par type de formulaire :

[3.5.1 DP : Déclaration Préalable & DPPI : Déclaration Préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes](#)

**Pièces obligatoire :**

- **DP1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

#### **Pièces nécessaires selon la nature ou la situation du projet :**

- **DP2.** Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme] *A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)*
- **DP3.** Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] *A fournir si votre projet modifie le profil du terrain (ex : piscine enterrée...)*
- **DP4.** Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] *A fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte. Inutile pour un simple ravalement de façade.*
- **DP5.** Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36 c) du code de l'urbanisme] *A fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.*

#### 3.5.2 DPLOT : Déclaration Préalable lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager

##### **Pièces obligatoires :**

- **DP1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]
- **DP10.** Un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme]

##### **Pièces nécessaires selon la nature ou la situation du projet :**

- **DP9.** Un plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments de toute nature existant sur le terrain [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme] *A fournir uniquement s'il existe des bâtiments sur le terrain. Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :*
- **DP10-1.** L'attestation de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]

#### 3.5.3. PC : Permis de Construire comprenant ou non des démolitions & PCMI : Permis de Construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

##### **Pièces obligatoires :**

- **PC1. ou PCMI1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]
- **PC2. ou PCMI2.** Un plan masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]
- **PC3. ou PCMI3.** Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]

- **PC4. ou PCMI4.** Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]
- **PC5. ou PCMI5.** Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]
- **PC6. ou PCMI6.** Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]<sup>2</sup>
- **PC7. ou PCMI7.** Une photographie permettant de situer le terrain dans son environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]<sup>2</sup>
- **PC8. ou PCMI8.** Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]<sup>2</sup>
- **PC14 :** L'attestation d'étude de sol dans le cas d'une construction avec des fondations
- **PC14-1 :** L'attestation thermique RE2020

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

### 3.5.4 PA : Permis d'Aménager

#### **Pièces obligatoires :**

- **PA1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]
- **PA2.** Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]
- **PA3.** Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et ses abords [Art. R. 441-4 1] du code de l'urbanisme]
- **PA4.** Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2] du code de l'urbanisme]
- **PA4-1.** Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]
- **PA6.** Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R442-5 b) du code de l'urbanisme]
- **PA7.** Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R 442-5 b) du code de l'urbanisme]
- **PA8.** Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R 442-5 c) du code de l'urbanisme]
- **PA9.** Un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R 442-5 d) du code de l'urbanisme]

#### **Pièces nécessaires selon la nature ou la situation du projet :**

**PA10.** Un projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]

### 3.5.5 PD : Permis de démolir

#### **Pièces obligatoires :**

- **PD1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 451-2 a) du code de l'urbanisme]
- **PD2.** Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art.

R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]

- **PD3**. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]

## REMARQUES SUR LES DOCUMENTS A DEPOSER

Les formats acceptés sont : pdf, jpeg ou jpg, png

La taille préconisée : A4, A3

Les plans doivent avoir une échelle et être cotés

La taille maximale des pièces est de : 30 méga octets

**Selon la nature du projet, et des prescriptions et servitudes d'urbanisme qui s'attachent au terrain, des pièces supplémentaires, non comprises dans cette liste, pourront vous être demandées d'après les réglementations en vigueur**

### 3.5.6 Dépôt des pièces

> Nouvelle demande

1 Information commune    2 Demandeur    3 Lieu des travaux    4 Type de projet    5 Saisie des éléments du dossier    6 Pièces jointes    7 Récapitulatif

**DP : Piscine**

⚠ La télétransmission des pièces n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour valider le délai d'instruction du dossier

Types de fichiers acceptés : \*.pdf, \*.png, \*.jpg  
Taille maximum des fichiers : 15Mo

**Pièces obligatoires pour tous les dossiers**

DP1: Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme - 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

**Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions**

DP2: Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme) A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...) - 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

DP3: Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R.431-10b du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...) - 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

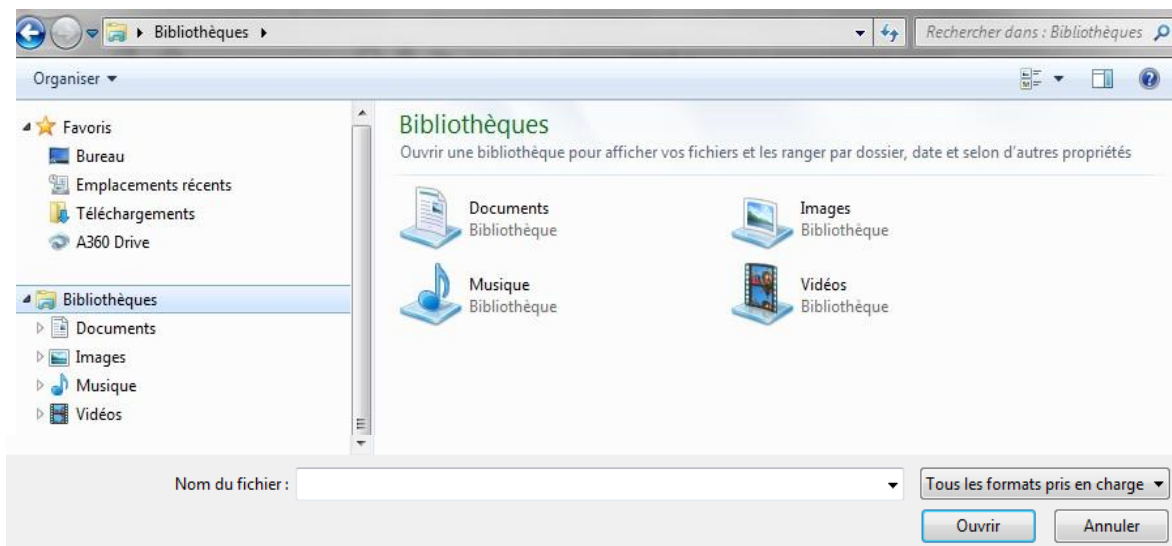
DP4: Un plan des façades et des toitures (Art. R.431-10a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade - 1 exemplaire par dossier

DP5: Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées (Art. R.431-36c du code de l'urbanisme) à fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée - 1 exemplaire par dossier

Pour déposer une pièce, cliquez en bout de ligne sur l'icône suivant



Vous aurez accès à l'arborescence de votre ordinateur. Sélectionnez le document à déposer et **VALIDEZ**.



## ATTENTION

**Les pièces doivent être déposées dans leur rubrique.**

**Le pétitionnaire devra veiller à la lisibilité et à l'exploitabilité des documents qu'il transmet numériquement.**

### 3.6 : Validation

Vous trouverez ici un récapitulatif du contenu de la demande  
Il est nécessaire de cocher la case de certification pour que le bouton d'envoi soit activé

Je visualise le [CERFA](#) correspondant aux informations renseignées et valide son exactitude

Certification de l'exactitude des données transmises

Une fois la case cochée, le bouton « envoyer » passe en vert

L'envoi de la demande au service instructeur se fait en cliquant sur ce bouton

**ENVOYER**

## ATTENTION

Une fois la demande envoyée, elle n'est plus modifiable.

### 3.7 : Après l'envoi

Suite à l'envoi de votre dossier, vous allez recevoir un accusé d'enregistrement électronique (**AEE**), pour vous informer de la transmission du dossier à la Mairie.

#### Accusé d'enregistrement électronique

Enregistré le : 13/10/2021 à 15:23:22  
Numéro d'accusé d'enregistrement : sve\_074243\_695\_1634131402

Madame \_\_\_\_\_, vous avez adressé une saisine électronique au service instructeur de la mairie de Saint Julien en genevois, relative à un DP : Piscine.

Le présent accusé d'enregistrement (que nous vous invitons à conserver) atteste de la bonne réception de votre saisine. Si notre administration n'est pas compétente, nous transmettrons votre saisine à l'administration compétente et vous en aviserons. L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour vous adresser un accusé de réception électronique, à l'adresse électronique que vous avez indiquée à cet effet. Cet accusé de réception vous indiquera les prochaines étapes de la procédure. Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir. Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir. Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 8 jours.

Au-delà de ce délai, nous vous invitons à relancer le service instructeur de la commune en indiquant impérativement le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.

PDF VALIDER ET QUITTER

Puis vous recevrez un accusé de réception électronique (**ARE**) qui vous informera que votre dossier a été pris en charge et son numéro. Cet accusé vous proposera de vous authentifier sur le portail <https://sve.sirap.fr/#/031187/> pour connaître le délai d'instruction.

## ETAPE 4 : Compléter une demande



Filtres	Liste des demandes
Recherche	
Commune	
Toutes	
Type de demande	
Toutes	
Status	
Tous	
<b>Légende</b>	
■ Demande en cours de saisie	
■ Demande envoyée	
■ Demande prise en compte par le service instructeur	

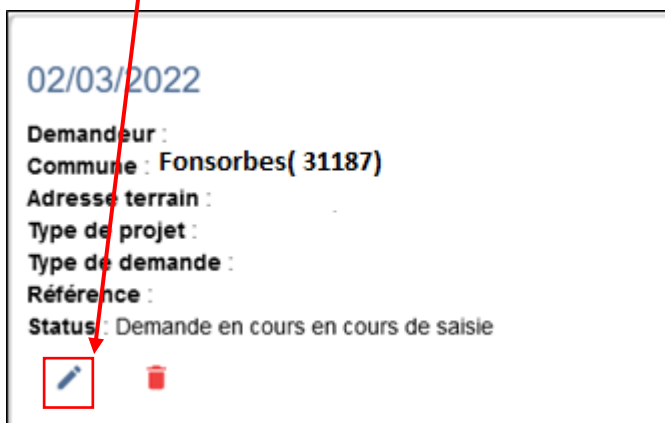
805 - 13/01/2022	demandeur : Mr Taher Kacem
	commune : Nolay (058196)
	adresse des travaux : null Nolay
	type de projet
	type de demande : CUA-Certificat d'urbanisme d'information
	référence : sve_058196_8805_1642066513
	statut : Demande envoyée le 13/01/2022
	AEE : RECAPITULATIF
803 - 13/01/2022	demandeur
	commune : Nolay (058196)
	adresse des travaux :
	type de projet
	type de demande :
	référence :
	statut : Demande en cours de saisie

Ici vous retrouvez tous vos dossiers indiqués par un code couleur avec sa légende :

- Demande en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur
- Demande à compléter
- Décision prise



## 4.1 Complétude du dossier avant transmission

Vous pouvez reprendre votre dossier en cours de saisie et non validé à tout moment en cliquant sur ce bouton :



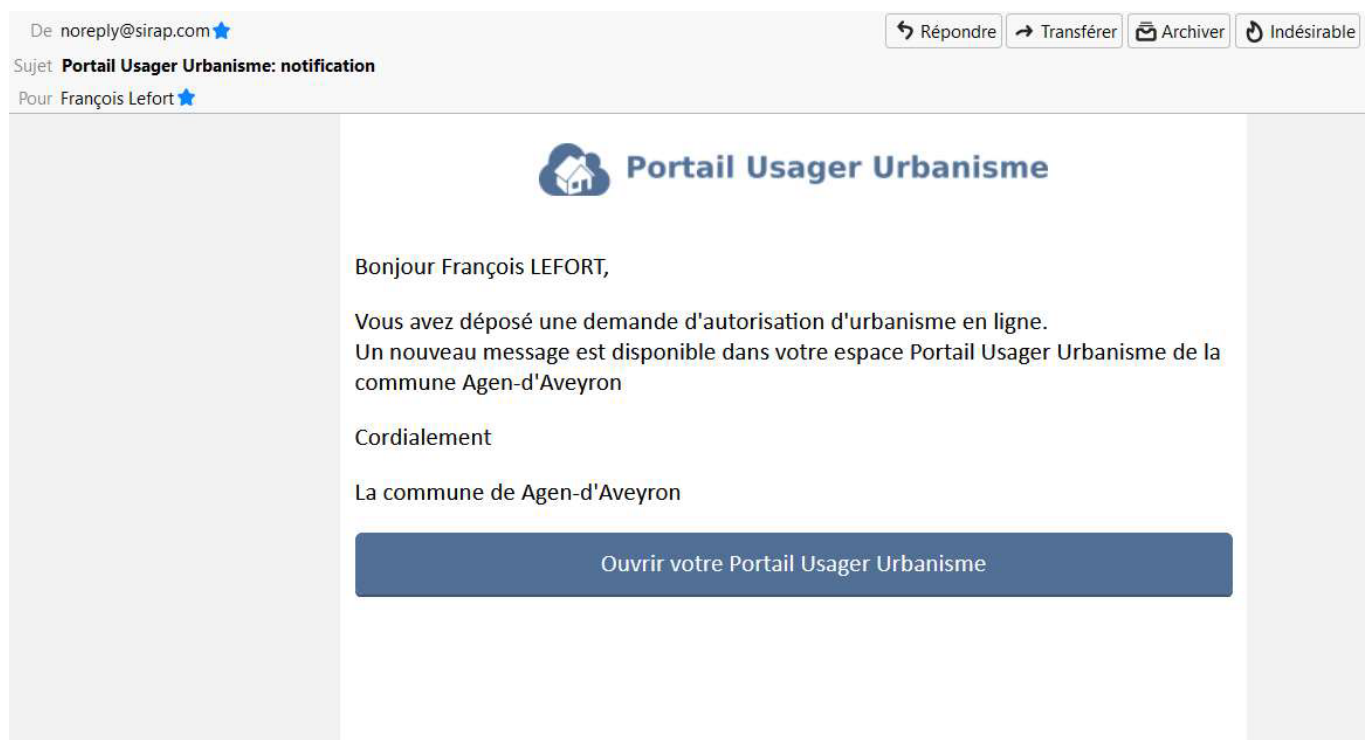
02/03/2022

**Demandeur :**  
**Commune :** Fonsorbes( 31187)  
**Adresse terrain :**  
**Type de projet :**  
**Type de demande :**  
**Référence :**  
**Status :** Demande en cours en cours de saisie

## 4.2 complétude du dossier suite à une demande du service instructeur

Vous recevez une notification par mail





## 4.2.1 Accès à la demande de complétude

### ATTENTION

Pour l'ajout de pièces à votre dossier, il faudra attendre d'avoir une notification du service instructeur vous permettant d'insérer de nouvelles pièces au dossier.

Dans le SVE, une notification est signalée en rouge

The screenshot shows the SVE interface for 'Agens d'Aveyron'. At the top right, there is a notification icon (a red circle with a white exclamation mark) next to the user's name 'FRANÇOIS LEFROY'. Below the navigation menu, there are four main sections: 'Nouvelle demande', 'Mes demandes', 'Informations commune', and 'Conditions générales d'utilisation'. The 'Mes demandes' section is active, displaying a list of requests. The first request is highlighted in yellow and has a pencil icon next to it. A callout box points to this pencil icon with the text: 'Cliquer sur [pencil icon] pour accéder directement au Cerfa'. Another callout box points to the eye icon next to the same request with the text: 'Cliquer sur [eye icon] pour accéder au suivi de la demande'. A red arrow points from the notification icon in the top right to the pencil icon in the request list.

Portail Usager Urbanisme : ACCUEIL FRANÇOIS LEFFORT

Mes demandes : [demande\\_puu\\_012001\\_3053\\_1643220973](#)

## PCMI Permis de construire maison individuelle

Référence

Número de dépôt : puu\_012001\_3053\_1643220973  
 Numéro ADS : PC01200122A0000

Demandeur  
 LEFFORT François  
 Né le 14/04/1982 à Soutelweyershaim (67) France

Le terrain  
 Adresse : 0015 PLACE PIERRE CRESSAC 12630 Agon-d'Avayron  
 Parcelle(s)  
 • D018000A0870 - 131 m2  
 • D018000A3436 - 507 m2 - Parcelle principale  
 • D018000A1348 - 1095 m2

Suivi de la demande

26.01.2022 15:29 : La commune vous demande de compléter votre demande. **DOCUMENT** **COMPLÉTER**

26.01.2022 15:11 : La commune a enregistré votre demande. Vous avez reçu un accusé de réception. **ABIL**

Pièces jointes

- PCMI1 - Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier - 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI2 - Un plan de masses des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI3 - Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires.

Bouton **COMPLÉTER** accéder au Cerfa qui peut être alors être modifier ( hors informations DEMANDEUR/TERRAIN) et compléter la partie Pièces

Indicateur de la notification

Bouton **DOCUMENT** pour télécharger le courrier de demande de pièce(s) ou de complément sur le Cerfa

### 4.2.2 Compléter le cerfa

Portail Usager Urbanisme : ACCUEIL FRANÇOIS LEFFORT

Nouvelle demande

1 Compléter le cerfa 2 Ajout des pièces manquantes 3 Réviser

Le cerfa est valide

9/13

Coûte description de votre projet ou de vos travaux :  
 Maison de plain pied avec piscine + abri de jardin

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 3G kVA triphasé), indiquer la puissance électrique nécessaire à votre projet

4.3 - Informations complémentaires

- Type d'annexes : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autres annexes à l'habitation
- Nombre de logements créés :  Nombre de pièces de la maison :  Nombre de niveaux de la maison :
- Mode d'utilisation principale des logements : Résidence principale  Résidence secondaire  Vente  Location
- Mode de financement du projet : Logement Locatif Social  Acquisition Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements :
- Avec-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? Oui  Non
- Dépendant du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment : Extension  Surélévation
- Création de niveaux supplémentaires : au-dessus du sol  et au-dessous du sol

1.1 - Déclaration des constructions et tableaux des surfaces (à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un écoquartier en faisant lieu appliqué l'article R.122-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

### 4.2.3 Compléter avec des pièces complémentaires

Portail Usager Urbanisme : ACCUEIL FRANÇOIS LEFORT

1 Compléter le cerfa 2 Ajout des pièces manquantes 3 Récapitulatif

**PCMI : Permis de construire maison individuelle**

▲ Les pièces sont obligatoires

Types de fichiers acceptés : \*.pdf, \*.png, \*.jpg  
Taille maximum par fichier : 30Mo

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

PCMI1. Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires	
PCMI2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires	
PCMI3. Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires	
PCMI4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet (Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier	
PCMI5. Un plan des façades et des toitures (Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme - 1 exemplaire par dossier	
PCMI6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier	
PCMI7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier	
PCMI8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (Art. R. 431-10 d du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier	

← PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT →

## 4.2.4 Validation

Portail Usager Urbanisme : ACCUEIL FRANÇOIS LEFORT

1 Compléter le cerfa 2 Ajout des pièces manquantes 3 Récapitulatif

**PCMI Permis de construire maison individuelle**

Référence

Numéro de dépôt : puu\_012001\_3053\_1643220073  
Numéro ADS : PC01200122A0099

Demandeur

LEFORT François  
Né le 14/04/1992 à Souffrèwéyerstheim (67) France

Le terrain

Adresse : 0015 PLACE PIERRE CUSSAC 12630 Agen-d'Aveyron

Parcelle(s)

- 0010000A6570 - 131 m<sup>2</sup>
- 0010000A0439 - 537 m<sup>2</sup> - Parcelle principale
- 0010000A1345 - 1393 m<sup>2</sup>

Précisions importantes

Pièces jointes

- PCMI1 : Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI2 : Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI3 : Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI4 : Une notice décrivant le terrain et présentant le projet (Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier

ⓘ Nous n'avons pas pu déterminer avec certitude que toutes les pièces obligatoires pour votre dossier ont été fournies, car le portail attend un fichier par pièce. Cela ne signifie pas nécessairement que votre dossier est incomplet, mais nous vous conseillons de bien vérifier que vous avez fourni l'ensemble des pièces indiquées comme obligatoires dans la page précédente (par exemple, un même fichier peut contenir plusieurs pièces). Dans tous les cas, votre dossier sera examiné par l'instructeur avant d'être déclaré complet (ou incomplet).

Cochez la case « j'ai pris connaissance des précisions ci-dessus » pour pouvoir terminer les étapes.

Cliquer sur **ENVOYER**

## 4.2.5 Récapitulatif

Portail Usager Urbanisme : ACCUEIL FRANÇOIS LEFORT

Mes demandes / demande du: 012001\_3053\_1043220973

### PCMI Permis de construire maison individuelle

**Référence**  
Numéro de dépôt : pu\_012001\_3053\_1043220973  
Numéro ADS : PCD1200122A0009

**Demandeur**  
LEFORT François  
Né le 14/04/1952 à Soubeyrassheim (87) France

**Le terrain**  
Adresse : 0915 PLACE PIERRE CUSSAC 12030 Agen-d'Aveyron

**Parcelle(s)**

- 001000GA0879 - 131 m2
- 001000GA0436 - 507 m2 - Parcelle principale
- 001000GA1348 - 1905 m2

**Pièces jointes**

- PCMI1 - Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI2 - Un plan de masses des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI3 - Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI4 - Une notice décrivant le terrain et présentant le projet (Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier

**Suivi de la demande**

28/01/2022 23:59	Vous avez complété votre demande. Pièces ajoutée(s)/modifiée(s) : PCMI3, PCMI1, PCMI2, PCMI4
28/01/2022 19:29	La commune vous demande de compléter votre demande. <input type="button" value="DOCUMENT"/>
28/01/2022 19:17	La commune a enregistré votre demande. Vous avez reçu un accusé de réception électronique. <input type="button" value="ARE"/>
28/01/2022 19:16	Vous avez reçu un accusé d'enregistrement électronique. <input type="button" value="AEE"/>
28/01/2022 19:15	Vous avez déposé la demande. <input type="button" value="CERFA"/>

MES DEMANDES

Indication de la liste des modifications

Historique des actions